



Fiche de poste Directrices et directeurs d'école en Réseau d'éducation prioritaire ou en contrat local d'accompagnement

Missions	<p>Le directeur d'école assume des missions qui s'articulent autour de 3 piliers :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'exercice des responsabilités pédagogiques• Le fonctionnement de l'école• Les relations avec les parents et les partenaires de l'école <p>Sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription, le directeur d'une école en REP ou CLA exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives à l'égard des élèves, des enseignants, des personnels communaux, des parents et des partenaires de l'école tout en prenant en compte le projet de réseau ou le contrat local d'accompagnement.</p> <p><u>Dans le cadre de ses missions, le directeur d'école en REP/CLA devra :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Représenter l'institution auprès des familles et des collectivités territoriales.• Travailler, dans le cadre du réseau ou du contrat avec les partenaires associés.• Participer aux travaux des instances du réseau ou du contrat, à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation.• Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives inscrites dans le projet de réseau ou du contrat.• Coordonner le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques avec le projet de réseau ou du contrat.• Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes au sein de l'école au service des apprentissages des élèves.• Organiser la scolarité de tous les élèves en portant une attention particulière à la personnalisation des parcours et à l'articulation des différents dispositifs d'aide.• S'inscrire dans une démarche de pilotage s'appuyant sur des indicateurs institutionnels et tout particulièrement les résultats des évaluations nationales CP, CE1, CM1 et 6^{ème}.• Animer les réunions d'équipe.• Développer la liaison entre les classes de GS et celles de CP et travailler à la continuité des apprentissages au sein du cycle 3.• Contribuer à l'analyse et au bilan des actions mises en œuvre dans l'école et en lien avec le collège et les différents partenaires pour améliorer les résultats des élèves.
Compétences attendues	<p>Savoir travailler en équipe et avec des partenaires extérieurs à l'Education nationale :</p> <ul style="list-style-type: none">• Disposer de bonnes connaissances du système éducatif, des différents dispositifs d'aide et des textes relatifs à l'éducation prioritaire.• Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation.• Disposer d'aptitudes à l'écoute et à la communication tout en sachant affirmer les choix institutionnels.• Être capable d'animer les instances de concertation.• Maîtriser les outils informatiques et numériques dans les différents aspects de la gestion de l'établissement.• Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées.• Faire preuve de capacités relationnelles et d'écoute en direction des familles, des élèves et de l'ensemble des partenaires.• Être doté de qualités de discrétion et de loyauté.

Conditions	<ul style="list-style-type: none">• Être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs de 2 classes et plus.• Posséder une expérience d'enseignement en REP/CLA ou avoir une bonne connaissance des écoles en REP/CLA.
Modalités	<p>Les candidatures, lettre de motivation et curriculum vitae, doivent être transmis pour <u>le 25 mars 2026.</u></p> <p>Le dossier sera adressé au Pôle 1^{er} degré sous couvert et avis de l' IEN de circonscription, à Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale.</p> <p>Après un examen des dossiers, les candidats retenus seront reçus à la DSDEN pour un entretien.</p> <p><u>Les commissions auront lieu le 1^{er} avril.</u></p>